



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation
de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact
sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant
comme réunion des Parties au Protocole relatif
à l'évaluation stratégique environnementale

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale

Sixième réunion

Genève, 7-10 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième réunion

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 novembre 2016 à 10 h 00***

* Conformément aux procédures d'accréditation applicables aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne avant le **21 octobre 2016**, à l'adresse suivante : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Df8EP1>. Des précisions sur la procédure d'inscription sont disponibles sur le site Web. Il est recommandé d'utiliser le navigateur Internet Explorer. En cas de difficulté, on pourra se reporter au manuel de l'utilisateur (<https://www2.unece.org/wiki/display/OMR/Online+Meeting+Registration+Guidelines>) ou contacter le secrétariat par courriel (anelia.rambosson@unece.org ou eia.conv@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et d'autres renseignements pratiques sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer leur badge. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par téléphone au numéro +41 22 917 24 39.

GE.16-14529 (F) 020916 050916



* 1 6 1 4 5 2 9 *

Merci de recycler



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contributions à des processus internationaux connexes.
3. Respect des obligations et application.
4. Séance de réflexion concernant l'avenir de la Convention et du Protocole.
5. État des ratifications.
6. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités.
7. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.
8. Budget, dispositions financières et appui financier.
9. Échange de bonnes pratiques :
 - a) Lignes directrices sur l'aménagement du territoire, le choix des sites où seront menées des activités dangereuses et les aspects de sécurité s'y rapportant ;
 - b) Atelier sur l'application générale de la Convention et du Protocole ;
 - c) Recommandations sur les bonnes pratiques relatives à l'application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire.
10. Préparatifs en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties.
11. Questions diverses.
12. Présentation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : Lundi 7 novembre, 10 heures-10 h 15

1. La Présidente du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale créé au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Protocole ESE) invitera le Groupe de travail à adopter l'ordre du jour de sa sixième réunion, tel qu'il figure dans le présent document. L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau de la Réunion des Parties de chacun des deux instruments¹.

¹ Tous les documents relatifs à la réunion seront disponibles sur une page dédiée du site Web de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/index.php?id=42745#/>). Il convient de noter que les documents dont la cote se termine par « INF. » suivi d'un chiffre sont des documents informels et peuvent être repérés dans le tableau des documents par un clic sur l'onglet « unofficial documents ».

Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième réunion (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/3)

(Informal notes on the agenda) (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5/INF.1)

2. Contributions à des processus internationaux connexes

Horaire indicatif : Lundi 7 novembre, 10 h 15-11 heures

2. Le Groupe de travail sera mis au courant des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), qui concernent la Convention et le Protocole s'y rapportant. Le secrétariat fera rapport sur la réunion du réseau informel des présidents des comités chargés de l'application et du respect des dispositions des accords multilatéraux, tenue le 20 juin 2016. Il présentera ensuite les principaux résultats de l'évaluation, par un organisme extérieur, des activités de la CEE au titre de la Convention d'Espoo et du Protocole ESE – lequel organisme s'est appuyé à cet effet sur les informations obtenues en retour des Parties et des parties prenantes –, ainsi que la réponse donnée par la direction de la CEE aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation. Le Groupe de travail commentera ces informations s'il le souhaite et, au besoin, en tiendra compte dans la finalisation des documents pour les prochaines sessions des Réunions des Parties, tels que le projet de plan de travail pour la prochaine période intersessions et le projet de déclaration de Minsk.

3. Respect des obligations et application

*Horaire indicatif : lundi 7 novembre, 11 heures-13 heures
et mardi 8 novembre, 10 heures-11 heures.*

3. Le Président du Comité d'application rendra compte du respect des dispositions et de l'application de la Convention. Il rendra compte aussi des résultats de la trente-sixième session du Comité (Genève, 5-7 septembre 2016) et du rapport sur les activités menées par le Comité à la suite de la décision VI/2 de la Réunion des Parties à la Convention concernant l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus et l'Ukraine. Il présentera également des éléments pour les projets de décision sur l'examen du respect des dispositions de la Convention et du Protocole, ainsi que des éléments destinés à figurer dans un projet de rapport sur les activités du Comité devant être soumis à la Réunion des Parties à la Convention et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole (Réunion des Parties au Protocole) à leurs septième et troisième sessions, respectivement (Minsk, 13-16 juin 2017).

4. Le secrétariat présentera le projet de cinquième examen de l'application de la Convention et le projet de deuxième examen de l'application du Protocole pour la période 2013-2015, élaboré avec l'aide d'un consultant sur la base des rapports soumis par les Parties. Le Groupe de travail sera invité à examiner les principales conclusions des projets de rapport en vue de parvenir à un accord à ce sujet, et à communiquer au secrétariat d'éventuels commentaires ou corrections à y apporter avant de les finaliser. La Présidente du Groupe de travail présentera les projets de décision sur l'examen de l'application de la Convention et du Protocole (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5 et ECE/MP.EIA/WG.2/2016/7). Il appartiendra au Groupe de travail de s'entendre sur les projets de décision à soumettre aux prochaines sessions des Réunions des Parties.

5. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova seront invités à rendre compte des progrès accomplis dans l'adoption ou l'amendement du projet de législation concernant l'application des dispositions de la

Convention et du Protocole, projet qu'ils ont élaboré en suivant les conseils techniques du secrétariat. Selon que de besoin, le secrétariat fournira des informations complémentaires. Il présentera également une version actualisée du projet de document d'orientation pratique destiné à guider la réforme des structures juridiques et institutionnelles dans l'optique de l'application du Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5/INF.8), à savoir une version ayant été révisée sur la base des commentaires reçus pendant et après la cinquième réunion du Groupe de travail (Genève, 11-15 avril 2016). Les délégations, et en particulier celles des pays concernés, seront invitées à faire de nouveaux commentaires, le cas échéant, à propos de ces documents.

6. Le Kirghizistan et le secrétariat informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise au point et l'actualisation des principes directeurs sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un cadre transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/6), que prévoit le plan de travail de la période intersessions en cours (voir ECE/MP.EIA/20/Add.3-ECE/MP.EIA/SEA/4/Add.3, décision VI/3-II/3, annexe I).

7. Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement de la liste des corrections proposées aux trois versions linguistiques qui constituent les textes authentiques du Protocole et des deux amendements de la Convention, sur lesquels le Groupe de travail s'est mis d'accord à sa cinquième réunion, en vue de les soumettre au Secrétaire général des Nations Unies, qui est le dépositaire des traités, de façon à garantir l'alignement des textes (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5/INF.4, annexe). Le secrétariat informera également les participants des mesures prises aux fins de publication du texte révisé du Protocole.

8. Enfin, le secrétariat rendra compte de la publication électronique des avis du Comité d'application, et de leur révision périodique.

Documents

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.3)

Elements for draft decisions on the review of compliance of the Convention and the Protocol (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.4)

Elements for a draft report on the Implementation Committee's activities (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.5)

Projet de cinquième examen de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/8)

Projet de deuxième examen de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/9)

Suggested improvements to the questionnaire on the implementation of the Convention and the Protocol (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.6)

Projets de décision soumis à la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5)

Projets de décisions conjointes soumis aux Réunions des Parties à la Convention et au Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6)

Projet de décision sur l'établissement de rapports et l'examen de l'application du Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/7)

Aligning the authentic texts of the Protocol and the two amendments to the Convention (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.7)

Summary report on technical assistance and capacity-building activities
(ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.8)

Draft practical guidance on the reform of legal and institutional structures with regard to the application of the Protocol on Strategic Environmental Assessment
(ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.9)

4. Séance de réflexion concernant l'avenir de la Convention et du Protocole

Horaire indicatif : Lundi 7 novembre, 15 heures-18 heures

9. Comme convenu par le Groupe de travail à sa cinquième réunion, une séance de réflexion de trois heures consacrée à l'avenir de la Convention et du Protocole se tiendra à l'initiative de l'Autriche, de la Finlande, de la France, de la Norvège et des Pays-Bas. Entre autres choses, cette séance permettra de faire le point des résultats accomplis depuis l'adoption de la Convention et du Protocole, et de débattre de la vision stratégique et du rôle et des objectifs futurs de ces traités, en tenant compte des priorités, des besoins et des défis du moment et de ceux que l'on voit déjà se dessiner. Les participants seront ensuite invités à s'entretenir des implications possibles de ces considérations stratégiques pour les programmes, les ressources et les méthodes de travail à venir dans le cadre de ces deux traités. De plus amples informations à ce propos seront communiquées à l'approche de la réunion sur la page correspondante du site Web. Le Groupe de travail voudra peut-être décider d'actions de suivi en se fondant sur les résultats de ladite séance.

Documents

Draft programme and background for the brainstorming session on the future of the Convention and the Protocol (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.10)

5. État des ratifications

Horaire indicatif : Mardi 8 novembre, 11 heures-11 h 45

10. Le secrétariat rendra compte de l'état de la Convention et des deux amendements s'y rapportant. Les délégations seront invitées à rendre compte des ratifications en vue. Suite à la demande faite par le Groupe de travail à sa cinquième réunion, à l'adresse des Parties ne l'ayant pas encore fait, de ratifier les deux amendements pour juin 2017, la Présidente invitera chaque Partie concernée à rendre compte des progrès accomplis dans cette voie. Plus particulièrement, elle invitera les représentants des États qui étaient parties à la Convention lorsque le premier amendement a été adopté (27 février 2001) – à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Belgique, le Canada, Chypre, le Danemark, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ukraine – à fournir des informations détaillées sur les mesures prises en vue de la ratification. En outre, les membres du Bureau, la Présidence de l'Union européenne et la Commission européenne seront invités à rendre compte des mesures déployées pour inciter les pays concernés à ratifier.

11. Le secrétariat fera aussi le point sur l'état d'avancement de la ratification du Protocole. Les délégations seront invitées à rendre compte des ratifications prévues. La Présidente invitera chaque État signataire qui n'a pas ratifié le Protocole à rendre compte de ses préparatifs à cet effet. Le Groupe de travail, à son tour, est chargé de proposer des mesures qui pourraient être prises pour encourager l'adhésion à la Convention, à ses amendements et au Protocole ou la ratification de ces instruments.

12. Les États signataires de l'Accord multilatéral entre les pays d'Europe du Sud-Est pour l'application de la Convention (Accord de Bucarest), à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Grèce et la Serbie, seront invités à rendre compte de leur projet de ratification de cet accord.

13. Le secrétariat rendra compte en outre du désir exprimé par des pays n'appartenant pas à la région de la CEE d'adhérer à la Convention ou au Protocole.

Documents

Status of ratification of the Convention, its amendments and its Protocol
(ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.2)

6. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités

Horaire indicatif : mardi 8 novembre, 11 h 45-12 h 15

14. Les pays chefs de file en ce qui concerne la coopération sous-régionale et les activités de renforcement des capacités prévues au plan de travail, ainsi que le secrétariat seront invités à rendre compte des résultats ou des préparatifs des activités menées depuis la cinquième réunion du Groupe de travail. La Lettonie devrait informer les participants de l'organisation, à son initiative, d'une réunion dans la sous-région de la Baltique à l'automne 2016. Le secrétariat rendra compte des préparatifs devant conduire à la mise sur pied d'une dernière rencontre sous-régionale consacrée à la coordination et à l'échange de données d'expérience devant se tenir en Ukraine au printemps 2017 pour faire le point des résultats qu'auront donnés les activités déployées dans le cadre du programme de travail financé par l'Union européenne au titre du Programme axé sur l'orientation écologique de l'économie dans les pays du Partenariat oriental (EaP GREEN).

15. La délégation roumaine, dont le pays est dépositaire de l'Accord de Bucarest, devrait rendre compte de l'état de l'Accord et des modalités de l'atelier destiné à préparer la première réunion des Parties, conformément au plan de travail.

Documents

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.3)

Summary report on technical assistance and capacity-building activities
(ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.8)

7. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Horaire indicatif : Mardi 8 novembre, 12 h 15-13 heures

16. La Présidente invitera les délégations à rendre compte des mesures prises pour diffuser la vidéo du secrétariat visant à mieux faire connaître le Protocole et ses avantages². Pour sa part, le secrétariat rendra compte de la finalisation de la brochure visant à sensibiliser le public au Protocole et à ses avantages en Europe orientale et dans le Caucase³, dans laquelle les observations reçues après la cinquième réunion du Groupe de travail auront été prises en compte.

² Disponible en anglais à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=KTHKqx-C_C8&feature=youtu.be et en russe à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=iAOkskySYt0>.

³ Disponible en anglais et en russe à l'adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=31922>.

17. La Présidente invitera les pays concernés et le secrétariat à rendre compte : a) de l'élaboration de fiches d'information concernant l'application des évaluations ESE, et b) de l'élaboration de documents d'orientation nationaux relatifs à l'ESE (par les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova et Ukraine).

18. Le secrétariat et les pays concernés (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) seront également invités à rendre compte des ateliers organisés récemment ou dont l'organisation est prévue, notamment en matière de formation, à propos de l'application du Protocole, ainsi que des évaluations d'ESE pilotes, conformément au plan de travail.

19. Un représentant de l'International Association for Impact Assessment (IAIA) sera invité à rendre compte de l'élaboration, par les soins de l'IAIA, de brochures informelles de deux pages consacrées aux principales questions en rapport avec l'ESE, comme indiqué dans le plan de travail.

20. D'autres délégations seront invitées à présenter des exemples d'application du Protocole en vue de l'élaboration de fiches techniques sur l'ESE, qui seront publiées par le secrétariat sur le site Web de la Convention et du Protocole.

21. Le Groupe de travail devrait examiner les informations fournies et, selon les besoins, arrêter des mesures propres à assurer l'exécution ou le suivi des activités visant à promouvoir le Protocole.

Documents

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.3)

Summary report on technical assistance and capacity-building activities (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.8)

8. Budget, dispositions financières et appui financier

Horaire indicatif : Mardi 8 novembre, 15 heures-16 h 30

22. Le secrétariat présentera le rapport financier pour la période allant jusqu'au 30 juin 2016, conformément à la demande des Réunions des Parties (ECE/MP.EIA/20/Add.3-ECE/MP.EIA/SEA/4/Add.3, décision VI/4-II/4, par. 13), et informera le Groupe de travail d'éventuels progrès dans le domaine de l'établissement de rapports financiers sur les dons à la CEE. Il donnera également un aperçu des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention, y compris des contributions annoncées mais non versées.

23. Le secrétariat rendra compte des changements qui pourraient être intervenus ou qui seraient éventuellement prévus en ce qui concerne la dotation en effectifs depuis la cinquième réunion du Groupe de travail.

24. La Présidente soumettra une proposition du Bureau à propos d'un projet de décision concernant le budget, les dispositions financières et l'appui financier. Le Groupe de travail devrait approuver le projet de décision qui sera examiné par les Réunions des Parties lors d'une session conjointe. Il sera invité à examiner les mesures proposées par le Bureau afin d'encourager les Parties qui n'ont pas encore annoncé de versement à faire des contributions, et les Parties qui n'ont annoncé jusqu'ici que des contributions limitées, en espèces ou en nature, à majorer leur apport pour le cycle budgétaire en cours et les cycles futurs (voir *ibid.*, par. 6 et 7). Le Groupe de travail est en outre invité à examiner et évaluer la mise en œuvre de la décision concernant le budget, les dispositions financières et l'appui financier, ainsi que la stratégie financière adoptée par la Réunion des Parties en 2014 (*ibid.*, par. 19 et annexe II).

25. Les délégations voudront peut-être fournir des informations préliminaires concernant leurs annonces de contributions à l'appui des activités et du fonctionnement du secrétariat au titre de la Convention et du Protocole pour la prochaine période intersessions.

Document

Projets de décisions conjointes soumis aux Réunions des Parties à la Convention et au Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6)

9. Échange de bonnes pratiques

a) Lignes directrices sur l'aménagement du territoire, le choix des sites où seront menées des activités dangereuses et les aspects de sécurité s'y rapportant

Horaire indicatif : Mardi 8 novembre, 16 h 30-18 heures

26. Le Groupe de travail sera invité à prendre position, après en avoir débattu, sur les aspects politiques et juridiques du projet de lignes directrices sur l'aménagement du territoire, le choix des sites où seront menées des activités dangereuses et les aspects de sécurité s'y rapportant, et, le cas échéant, sur les aspects techniques de ces lignes directrices concernant les risques posés par les installations dangereuses. Un certain nombre d'annexes viennent compléter ce projet de lignes directrices. Elles ont été révisées par des consultants auprès de la Banque européenne d'investissement avec l'aide du secrétariat (pour ce qui concerne les aspects politiques et juridiques) sur la base des informations reçues du Groupe de travail et de l'atelier qui s'est tenu à Genève le 13 avril 2016 sous l'égide à la fois du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, en coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et la Banque européenne d'investissement. Les bureaux des deux conventions ont également commenté le projet révisé de lignes directrices. On attend du Groupe de travail qu'il se mette d'accord, après en avoir débattu, sur un projet de décision à soumettre aux Réunions des Parties concernant lesdites lignes directrices (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6).

Documents

Draft policy and legal guidance on land-use planning, the siting of hazardous activities and related safety aspects (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/10-ECE/CP.TEIA/2016/8)

Draft technical guidance on land-use planning, the siting of hazardous activities and related safety aspects (ECE/CP.TEIA/2016/9)

Projets de décisions conjointes des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6)

b) Atelier sur l'application générale de la Convention et du Protocole

Horaire indicatif : mercredi 9 novembre, 10 heures-13 heures

27. L'organisation chef de file de cette activité, la Banque européenne d'investissement, sera invitée à ouvrir un atelier d'une demi-journée sur l'application générale de la Convention et du Protocole, organisé par la Banque avec l'aide d'un consultant et en coopération avec le secrétariat. Cet atelier visera à susciter une prise de conscience accrue de la Convention et du Protocole et de leurs avantages, et à promouvoir la coopération et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques avec les pays à l'extérieur de la région de la CEE et les institutions financières internationales. Les pratiques pertinentes

ayant cours dans les pays non membres de la CEE et dans les institutions financières internationales seront également présentées. Enfin, l'atelier tentera de faire ressortir les besoins et les attentes des pays non membres de la CEE et de trouver les voies d'une collaboration future renforcée, notamment dans l'optique d'un renforcement des capacités s'agissant de la mise en œuvre des procédures de la Convention et du Protocole, avec une attention particulière pour le rôle des institutions financières internationales à cet égard. Des informations détaillées concernant l'atelier seront communiquées à l'avance sur la page du site Web de la réunion peu avant celle-ci.

Documents

Draft programme and background for the workshop on the global application of the Convention (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5/INF.11)

c) Recommandations sur les bonnes pratiques relatives à l'application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire

Horaire indicatif : Mercredi 9 novembre, 15 heures-17 h 30

28. Un consultant du secrétariat présentera le projet de recommandations sur les bonnes pratiques relatives à l'application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire, établi sous la supervision du groupe de rédaction et tenant compte également des informations reçues du Groupe de travail à sa cinquième réunion. Le Groupe de travail devrait approuver la version finale du projet à soumettre pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention. Il devrait également parvenir à un accord, après en avoir débattu, sur un projet de décision à soumettre à la Réunion des Parties concernant les recommandations de bonnes pratiques (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5).

Documents

Draft good practice recommendations on the application of the Convention to nuclear energy-related activities (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.12)

Projets de décision soumis à la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/5)

10. Préparatifs en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties

Horaire indicatif : jeudi 10 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-16 h 30

29. Le représentant du Bélarus et le secrétariat rendront compte des dispositions pratiques qui ont commencé d'être prises en vue de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole, qui doivent se tenir à Minsk du 13 au 16 juin 2017.

30. Le Groupe de travail sera invité à poursuivre son examen du projet de déclaration de Minsk, présenté à sa cinquième réunion (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/L.2), en tenant compte des résultats de la séance de réflexion sur l'avenir de la Convention et du Protocole s'étant tenue précédemment, ainsi que des résultats pertinents de la Conférence ministérielle de Batumi et d'autres processus internationaux s'y rapportant. Aucune observation concernant le projet de déclaration n'a été soumise au secrétariat au lendemain de la cinquième réunion du Groupe de travail. On attend du Groupe de travail qu'il se mette d'accord sur le texte du projet de déclaration à soumettre pour adoption aux Réunions des Parties.

31. Le Groupe de travail sera invité à poursuivre son examen du projet de décision concernant l'adoption du plan de travail pour la prochaine période intersessions (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2016/7) et ses deux annexes, que le secrétariat a révisés sur la base des

commentaires reçus du Groupe de travail à sa cinquième réunion. Après examen, les délégations seront invitées à s'entendre sur les éléments proposés du plan de travail tels que présentés dans l'annexe I en s'assurant que, pour chaque sous-activité, toutes les informations voulues soient données concernant les dispositions relatives à l'organisation, les résultats escomptés, le calendrier et le budget arrêté à cet effet. Les délégations seront invitées à confirmer leurs possibilités concernant la conduite ou le parrainage d'activités et l'accueil de manifestations axées sur le renforcement de capacités ou la coopération à l'échelle sous-régionale, au sein de la région comme au-delà. Dans la finalisation du projet de plan de travail, le Groupe de travail voudra peut-être prendre en considération les conclusions essentielles du projet de cinquième examen de l'application de la Convention et du projet de deuxième examen de l'application du Protocole, ainsi que les résultats de la séance de réflexion, l'évaluation externe des activités de la CEE et d'autres informations pertinentes. Il sera en outre invité à décider des activités qui seront mises en attente en l'absence de financement, selon la liste provisoire figurant à l'annexe II du document. Le secrétariat soumettra une évaluation des besoins en vue d'un nouveau renforcement des capacités sur la base des résultats de l'action menée à ce jour dans ce domaine. Les pays concernés seront invités à confirmer leurs besoins prioritaires d'assistance. On attend du Groupe de travail qu'il s'accorde sur le texte du projet de décision et de ses annexes à soumettre pour adoption aux Réunions des Parties.

32. Le Groupe de travail devrait s'accorder sur le texte de tous les projets de décision à soumettre pour adoption aux Réunions des Parties à propos desquels un accord n'est pas déjà intervenu sous les points précédents de l'ordre du jour.

33. La Présidente présentera le projet de programme pour les prochaines sessions des Réunions des Parties tel que révisé par le Groupe de travail à sa cinquième réunion, et l'on attend qu'il soit approuvé par le Groupe de travail. Celui-ci sera également invité à proposer des orateurs de haut niveau pour la table ronde qui sera consacrée aux changements climatiques et à spécifier l'objet des travaux du séminaire qui se tiendra dans le cadre du débat général sur les priorités et le rôle futurs de la Convention et du Protocole, notamment au regard des Objectifs du développement durable, et à proposer des orateurs en vue de ce séminaire.

34. La Présidente présentera un projet de tableau d'ensemble des avantages et inconvénients d'une extension de l'intervalle entre les sessions des Réunions des Parties, préparé par le Bureau avec l'appui du secrétariat, comme demandé par le Groupe de travail à sa cinquième réunion. Le Groupe de travail sera invité à se prononcer sur une proposition à soumettre pour examen aux Réunions des Parties.

35. La Présidente demandera aux délégations de proposer des candidatures pour la prochaine période intersessions : le président et les vice-présidents du Groupe de travail, les membres du Bureau et quatre membres du Comité d'application. Il faudra peut-être désigner d'autres membres du Comité, selon que les pays représentés au Comité d'application sont ou non Parties au Protocole, mais ces nouveaux membres seront désignés par la Réunion des Parties au Protocole.

36. La Présidente invitera les délégations à faire des propositions préliminaires pour accueillir la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

Documents

Projets de décisions conjointes soumis aux Réunions des Parties à la Convention et au Protocole (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6)

A needs assessment for further-capacity building activities
(ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.13)

Draft programme and preparations for the 2017 sessions of the Meetings of the Parties (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.14)

Draft overview of the pros and cons of extending the interval between the sessions of the Meetings of the Parties (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.15)

Information on the required nominations for officers for the period 2017-2020 (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/6/INF.16)

11. Questions diverses

Horaires indicatifs : jeudi 10 novembre, 16 h 30-17 heures

37. Les délégations qui souhaitent soulever d'autres questions sont invitées à prendre contact avec la Présidente et le secrétariat le plus rapidement possible avant la réunion.

12. Présentation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion

Horaires indicatifs : jeudi 10 novembre, 17 heures-18 heures

38. Le Groupe de travail devrait approuver les principales décisions prises à sa sixième réunion, autoriser le secrétariat à établir le texte définitif du rapport après la réunion sous la direction de la Présidente, et confirmer la date et le lieu de sa prochaine réunion.

III. Organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 7 novembre 2016	
10 heures-10 h 15	1
10 h 15-11 heures	2
11 heures-13 heures	3
15 heures-18 heures	4
Mardi 8 novembre 2016	
10 heures-11 heures	3 (suite)
11 heures-11 h 45	5
11 h 45-12 h 15	6
12 h 15-13 heures	7
15 heures-16 h 30	8
16 h 30-18 heures	9 a)
Mercredi 9 novembre 2016	
10 heures-13 heures	9. b)
15 heures-17 h 30	9. c)
Jeudi 10 novembre 2016	
10 heures-13 heures	10
15 heures-16 h 30	10 (suite)
16 h 30-17 heures	11
17 heures-18 heures	12